



COMITÉ FÉDÉRAL NATIONAL

16 & 17 MAI 2023

RÉSOLUTION

Les élus du Comité Fédéral National (CFN) réunis les 16 & 17 mai à Avignon réaffirment leur attachement à un syndicalisme libre et indépendant, s'appuyant sur un texte fondateur : la Charte d'Amiens.

FO Énergie et Mines est engagée à garantir les acquis et à faire progresser les droits sociaux des personnels du secteur de l'énergie en répondant aux évolutions sociétales.

RÉFORME DES RETRAITES

FO Énergie et Mines s'oppose depuis des mois à une réforme des retraites injuste et brutale portée par un gouvernement hermétique à une contestation de plus de trois quarts des Français et en demande son retrait.

En passant en force à l'Assemblée nationale et au Sénat, en validant l'essentiel du texte par le Conseil constitutionnel ou en rejetant les deux demandes de référendum d'initiative partagée, le gouvernement a marqué au fer rouge de la honte le parcours législatif d'une loi qui se traduit, par la suppression de notre régime particulier de retraite, par une condamnation à 2 ans ferme, et par l'accélération du calendrier d'allongement de la durée de cotisation pour arriver à 43 annuités d'ici 2027.

Les élus du CFN soutiennent et encouragent toutes les initiatives locales pour continuer le combat contre cette réforme et notamment en appelant à une mobilisation massive le 6 juin prochain avec l'objectif de faire entendre une nouvelle fois aux parlementaires leur rejet de cette réforme et la nécessité de voter la proposition de loi du Groupe LIOT pour abroger l'article 7 de la réforme des retraites.

Le problème restera entier quant à la suppression de notre régime et l'accélération du calendrier de la réforme TOURAINE de 2014.

Mais ce combat pour le retrait de cette réforme doit être mené avec une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes : celle de la publication des décrets d'application de cette loi sans que nous ayons pu défendre les droits des salariés.

Beaucoup de questions se posent pour nous salariés des IEG vis-à-vis de notre statut et pas seulement la clause « médiatisée » du grand-père, avec en particulier le risque de remettre en cause la règle de l'adossement financier et de la neutralité du régime prévus par la loi de 2004.

Le CFN considère que tout doit être mis en œuvre au sein de l'ensemble des instances fédérales (Secrétariat Fédéral, Bureau Fédéral, Comité Exécutif Fédéral, et Comité Fédéral National) afin de défendre les droits des personnels actuels et futurs vis-à-vis des conséquences de cette loi, de ces décrets, ou des évolutions de textes statutaires à venir.

Les élus du CFN, malgré leur opposition à cette réforme néfaste, soutiennent les délégations FO Énergie et Mines pour porter le dossier tant à la branche qu'au Conseil Supérieur de l'Énergie et défendre les droits des agents actuels et à venir.

POUVOIR D'ACHAT

La baisse du pouvoir d'achat des personnels des IEG est une autre problématique pour laquelle le CFN affirme la nécessité d'une réponse par la branche et les entreprises des IEG. Depuis 2022, l'inflation a atteint son niveau le plus élevé depuis quinze ans et cette hausse s'installe durablement. Elle a pour conséquence une hausse des prix à la consommation dans de nombreux secteurs dont les plus essentiels tels que l'alimentaire ou l'énergie. La hausse des taux immobiliers en est une autre des conséquences, générant pour certains agents des difficultés à se loger. Les élus du CFN estiment que l'approche du gouvernement par la mise en œuvre de différentes aides ne répond pas à la problématique des Français. Afin de permettre aux personnels des IEG de faire face à ces augmentations de prix, il faut des augmentations de salaire et traitements, des retraites, pensions, allocations, minima sociaux et bourses étudiantes conséquentes, au moins à la hauteur de l'inflation ! Il y a également une urgence à revaloriser la Grille de salaire afin d'éviter que l'augmentation du SMIC n'entraîne notamment un tassement des premiers niveaux de salaire.

Face à la flambée des prix, les élus CFN affirment urgent que la Branche des IEG réponde à ce contexte inflationniste néfaste pour le pouvoir d'achat des personnels.

Les élus du CFN soutiennent les actions qui seront menées par FO Énergie et Mines à la Branche, et en Entreprises, afin de faire respecter les clauses de revoyure des différents accords pour aboutir à une nouvelle augmentation du Salaire Nationale de Base ainsi que de nouvelles mesures salariales au sein des entreprises.

AVENIR DU SERVICE PUBLIC

Ces derniers mois ont mis au grand jour toute l'inefficacité et le danger du système énergétique global voulu par la Commission européenne et validé par les différents gouvernements français depuis ces quarante dernières années.

FO Énergie et Mines réaffirme l'urgence d'un changement de stratégie sur la question de l'énergie. Il faut, d'une part, répondre aux besoins de la révolution énergétique pour des raisons environnementales et d'autre part, permettre à la France d'assurer son intégrité, son indépendance et garantir aux Français le pacte républicain sur la question de l'énergie.

Pour ces raisons, les élus du CFN estiment essentiel de :

- Défendre le climat en fixant des objectifs en matière de réduction des émissions CO₂, sans privilégier une énergie plutôt qu'une autre.
- Soutenir tous les nouveaux usages allant de la borne électrique au couplage ENR/SMR.
- D'assurer un avenir à la filière gazière et à ses 180 000 salariés et de soutenir les activités liées aux gaz renouvelables.
- Soutenir la filière hydrogène complémentaire aux moyens de production électriques.
- Soutenir l'hydraulique, première ENR avec près de 60 TWh de production.
- Soutenir la filière nucléaire par des investissements lui permettant de maintenir des niveaux d'emploi et de compétences à la hauteur des enjeux.

- ◆ Soutenir les énergies pilotables et arrêter de jouer avec l'avenir de son personnel notamment lorsque nous avons tant besoin de les remettre en route comme à Cordemais ou Saint-Avoid, faute de vision à long terme.
- ◆ Revenir à des mécanismes renforçant le service public et de coopération entre les entreprises et non de mécanismes de marché.
- ◆ Refuser que l'Europe impose des règles sur le mix électrique de chaque pays, d'ailleurs contraire à l'article 194-2 du traité de l'Union européenne.

Le CFN le réaffirme : l'énergie n'est pas un bien comme les autres. Elle suppose une régulation sur toute sa chaîne, depuis sa production jusqu'à la distribution, seule garantie d'un accès à tarif raisonnable pour tous les citoyens de notre pays.

FO Énergie et Mines revendique un Pôle Public Nationalisé de l'Énergie Décarbonée garant de :

- ◆ l'indépendance énergétique ;
- ◆ la sécurité d'approvisionnement ;
- ◆ l'égalité de traitement : TRV/péréquation tarifaire ;
- ◆ l'obligation de desserte ;
- ◆ la compétitivité industrielle ;
- ◆ de grands investissements : planification/financement à long terme que seule une nation peut garantir et non un marché boursier.

CRÉATEURS DE DROITS NOUVEAUX

Les élus du CFN affirment la nécessité que l'action syndicale menée par FO Énergie et Mines permette la défense des intérêts collectifs et individuels des personnels des IEG. Pour FO Énergie et Mines, cela passe par une amélioration de droits actuels, mais également par la création de nouveaux droits au niveau de la Branche ou au sein des entreprises, prenant en compte les évolutions sociétales et répondant à l'évolution des besoins et demandes des salariés actuels et futurs.

Avignon, les 16 & 17 mai 2023

